

Délibération n° 2023-13
Informations destinées au portail Trouver Mon Master–rentrée 2023

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 16 février 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit de la validation des informations destinées au portail Trouver Mon Master pour la rentrée 2023

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 25	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Les informations destinées au portail Trouver Mon Master au titre de la rentrée 2023, conformément à la pièce jointe, sont validées à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 16 février 2023

Le Président de l'université des Antilles


Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Composante	Champ	Niveau	N° RNCP	Mention	Parcours	capacité d'accueil 2023		Attendus à l'entrée en 1ère année de Master	critères généraux d'examen des candidatures	Mode de composition de la commission de recrutement
						totale	proposées sur TMM			
INSPE	MEEF	M	RNCP:31853	Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) Encadrement éducatif (EE)	Pôle Guadeloupe: _Conseiller principal d'éducation	20	16	cf. fiches jointes	cf. fiches jointes	<p>Les commissions de recrutement à l'entrée en Master ont pour rôle d'apprécier souverainement les candidatures qui lui sont soumises et propose l'admission des candidats.</p> <p>Les décisions de refus d'admission sont notifiées aux candidats. Les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiquées aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus</p> <p>La commission de recrutement est composée pour chaque mention d'au moins 3 membres : - le ou les responsables de la mention - au moins 2 enseignants titulaires responsables de(s) parcours types ou intervenant dans la formation. Elle prend ses décisions de manière collégiale. Elle est présidée par le doyen de la composante ou son représentant. Cette composition est arrêtée par le président de l'UA, sur proposition du doyen de chaque composante.</p>
INSPE	MEEF	M	RNCP: 31851	Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) premier degré	Pôle Guadeloupe: _Professeur des écoles	100	75			
INSPE	MEEF	M	RNCP: 31854	Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) Pratiques et Ingénierie de la formation	Pôle Guadeloupe : _Pratiques et ingénierie de la formation	30	27			
INSPE	MEEF	M	RNCP:31852	Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF)second degré	Pôle Guadeloupe : _Créole _Education physique et sportive _Lettres _Mathématiques _Physique Chimie _Sciences de la Vie et de la Terre	20 20 20 15 16	16 16 16 13 14			
UFR Lettres et Sciences Humaines	ALL	M		Français, Langue Etrangère		400	400			
	ALL			LLCER	Etudes créoles	40	40			
	ALL			Humanités	Etudes comparées des littératures et des arts caribéens	100	100			
	SHS			Science de l'éducation		40	40			
	SHS			Information, communication		40	40			
	SHS			Histoire		40	40			